

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2019

PRESENTS :

ROUCHUT Josiane - **BARGET** Paul - **PACHAUD** Karine - **BERGER** Nicole - **LEMARCHAND** Frédéric - **CASAS** Marie-Hélène - **DUCHE NARBONNE** Carole - **ARNAUD** Thierry - **LENOIR** Magalie - **PAUZAT** Yves - **DUCHEZ** Paul - **VINCENT** Sabine – **BOLA** Isabelle - **DAVID** Déborah

ABSENT : **MALLEFOND** Jean-Christophe (pouvoir donné à Paul BARGET)

Séance ouverte à 20 H 30

M. Frédéric LEMARCHAND est désigné secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal de la réunion du 27 décembre 2018 : adoption à l'unanimité.

Madame le Maire soumet également au vote le procès-verbal du 29 novembre 2018 qui avait été lu mais omis d'être voté : adoption à l'unanimité

La séance est enregistrée en audio.

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS

Les comptes administratifs des budgets communal et lotissement « du bourg » (voir totaux des dépenses et recettes de l'année 2018 par section dans le tableau ci-dessous) sont en conformité avec les comptes de gestion de Madame la Trésorière.

Comptes Administratifs	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Communal	834 566,76	942 445,83	478 028,29	562 090,20
Budget Lotissement Bourg	84 258,32	84 258,32	38 605,83	84 257,83

Le résultat d'exploitation du budget communal (128 508,90 €) sera affecté lors du vote du budget.

Vote

⇒ **Comptes de gestion : adoptés par 15 voix pour**

⇒ **Comptes administratifs : adoptés par 14 voix pour** (Mme le maire ne prenant pas part au vote)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	MONTANT	VOTE
➤ AAPPMA La Roselle	150 €	Unanimité
➤ ACCA de Saint-Paul	150 €	
➤ AFMD	60 €	
➤ A Fleur de Pierre	150 €	
➤ Amicale Saint-Louis	150 €	
➤ Association des commerçants de St-Paul	150 €	
➤ Association des maires ruraux	56 €	
➤ Association des maires et élus de la Haute-Vienne	304,26 €	
➤ APMAC	100 €	
➤ Collège Bernard Palissy(voyage en Italie)	100 €	

➤ Foot Sud	300 €	Unanimité
➤ Foyer rural de St Léonard	150 €	
➤ Foyer Culturel Laïque de Feytiat	300 €	
➤ FNACA	150 €	
➤ FNATH	60 €	
➤ GVA Pierre-Buffière	150 €	
➤ GVA Féminin	150 €	
➤ La Marelle	300 €	
➤ Le Patch paulois	150 €	
➤ La Pétanque Saint-Pauloise	150 €	
➤ Parar lo lop	150 €	
➤ Saint-Paul Anes	150 €	
➤ Saint-Paul Anes (subvention pour l'organisation de la fête de l'Ane)	3 000 €	
➤ Saint-Paul Gym	150 €	
➤ Saint-Paul Rando	150 €	
➤ Secours populaire	200 €	
➤ SPA	795,69 €	
➤ Syndicat d'élevage	150 €	
➤ Do Nuts Disturb	150 €	12 pour 2 abstentions 1 contre

PROJET URBAIN PARTENARIAL

Trois propriétaires indivi souhaitent vendre trois parcelles loties en 7 lots. Ces parcelles doivent au préalable être viabilisées. Les travaux d'extension des réseaux électricité et assainissement ne peuvent être réalisés que par la collectivité.

Pour mener à bien ce projet, la commune de Saint-Paul va donc faire réaliser les travaux d'électricité par le Syndicat Energies Haute-Vienne pour un coût de 2 291,25 € net. Les travaux d'assainissement seront, quant à eux, réalisés sous la Maîtrise d'Ouvrage de la Communauté de Communes de Noblat qui a la compétence en la matière depuis le 1^{er} janvier 2018. Les coûts de cet aménagement s'élèvent à 28 478.75 € net.

Dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial, vu que ces extensions ne pourront servir que les parcelles concernées, la commune demande aux propriétaires indivi de financer totalement le montant des travaux.

La commune de Saint-Paul s'acquittera donc au total de la somme de 30 770 € et se chargera d'appeler cette somme auprès des trois propriétaires.

Une convention, fixant les modalités des travaux et les conditions financières sera signée entre la commune et les propriétaires.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

CESSION D'UN BIEN DE SECTION AU VILLAGE DE CROUZILLAT

Lors de la séance du 29 novembre 2018, le conseil municipal avait autorisé Madame le maire à lancer la procédure pour la vente d'un bien de section du village de Crouzillat (parcelle cadastrée A1 d'une superficie de 6310m²).

Conformément à la procédure, les électeurs ont donc été consultés. Les 8 électeurs concernés ont tous répondu favorablement à cette vente.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

OPPOSITION AU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU 1^{ER} JANVIER 2020 DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

La loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant que les communes membres pouvaient s'opposer au transfert de la compétence eau si au moins 25% des communes membres de la Communauté de Communes représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de cette compétence, par délibération rendue exécutoire avant le 1^{er} juillet 2019.

Vu que Le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable des Allois qui assure actuellement la gestion de l'eau remplit correctement ses missions,

Vu que les résultats de l'étude en cours ne sont pas connus,

Vu que la compétence assainissement a été transférée en janvier 2018 à la Communauté de Communes de Noblat et que le transfert de la compétence eau n'entraînera pas une bonification de la DGF pour cet EPCI,

Le conseil municipal s'oppose donc au transfert de la compétence eau à la communauté de Communes au 1^{er} janvier 2020.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

Construction d'une caserne de pompiers sur la commune de Saint-Léonard-de-Noblat :

Une extension de la caserne des pompiers de St Léonard-de-Noblat est envisagée. Cette caserne est la 3^{ème} du département. Elle accueille 42 sapeurs-pompiers et 42 jeunes sapeurs-pompiers.

Le coût du projet est estimé à 400 000 €. L'Etat, Le Conseil Départemental et le Service Départemental d'Incendie et de Secours financeront cet équipement à hauteur de 60%.

Il a été demandé aux communes concernées par le secteur d'intervention des pompiers de St-Léonard de participer également au financement de cette construction. 293 habitants de St-Paul sont concernés soit 1/40^{ème} de la population couverte. La participation de la commune s'élèverait donc entre 4000€ et 4500€.

Les membres du conseil municipal, au vu du service rendu, se sont prononcés favorablement à ce « principe » de participation.

Adressage des villages :

Déborah DAVID s'occupe actuellement de répertorier toutes les voies avec l'aide logistique du Service de l'Information Géographique de la Métropole de Limoges. Suite à ce travail, viendra la numérotation. Le travail avance bien.

Déchetterie :

Le SYDED et la Communauté de Communes s'occupent de la mise en conformité du site.

L'exercice de la compétence « haut de quai » a été transférée au SYDED.

La vente du terrain qui doit accueillir la nouvelle déchetterie devrait intervenir dans l'année.

Dates à retenir :

- 19 mars à 18H : commémoration aux monuments aux morts de la fin de la guerre d'Algérie.
- 23 mars : Printemps Culturel – Concert de Jazz
- 6 avril : Printemps Culturel – Chanson française avec le trio « Carton jaune »
- 6 avril : dédicace du roman « Méandre »
- 5 et 6 avril : exposition « le travail de l'émail »

La séance est levée à 21H50.